

2.2

Procédé de positionnement et d'évaluation utilisée et les modalités de la prise en compte du handicap.

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de **30 minutes**, va être réalisée.

I - Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours, de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

II – Items évalués

Cette évaluation portera sur :

- vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule,
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route,
- vos compétences psychomotrices,
- vos motivations.

III – Le moyen utilisé

Cette évaluation est réalisée
avec le simulateur OSCAR de la Marque Codes Rousseau.

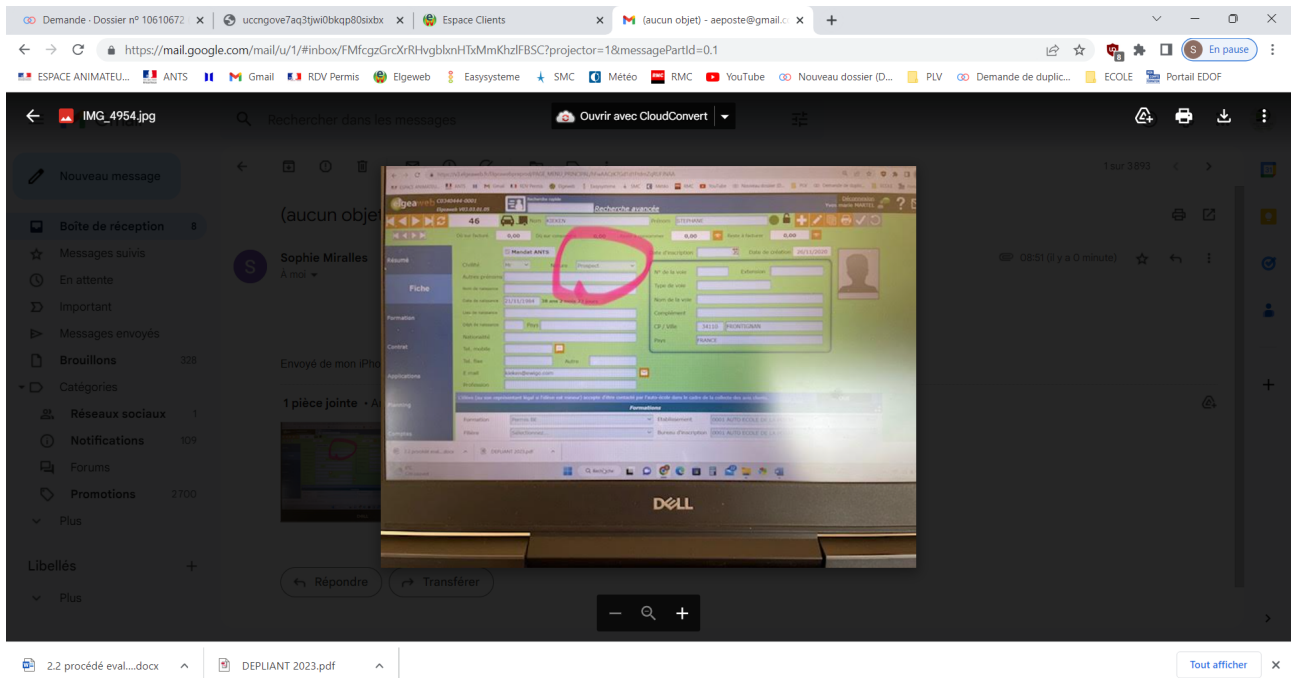
IV – Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

Description des modalités de prise en charge du handicap :

Afin de faciliter les démarches et d'accompagner le candidat en situation de handicap, nous allons l'orienter sur le site internet CEREMH, qui recense des auto-écoles spécialisées par département :
http://www.ceremh.org/espace-automobile_base-auto-ecoles-adaptees.html

Dans le cadre des formations professionnelles , notre logiciel propose le statut « prospect »



Ce document peut -être fourni à tout moment de la formation sur simple demande à l'accueil en format papier ou être envoyé par mail en format numérique.